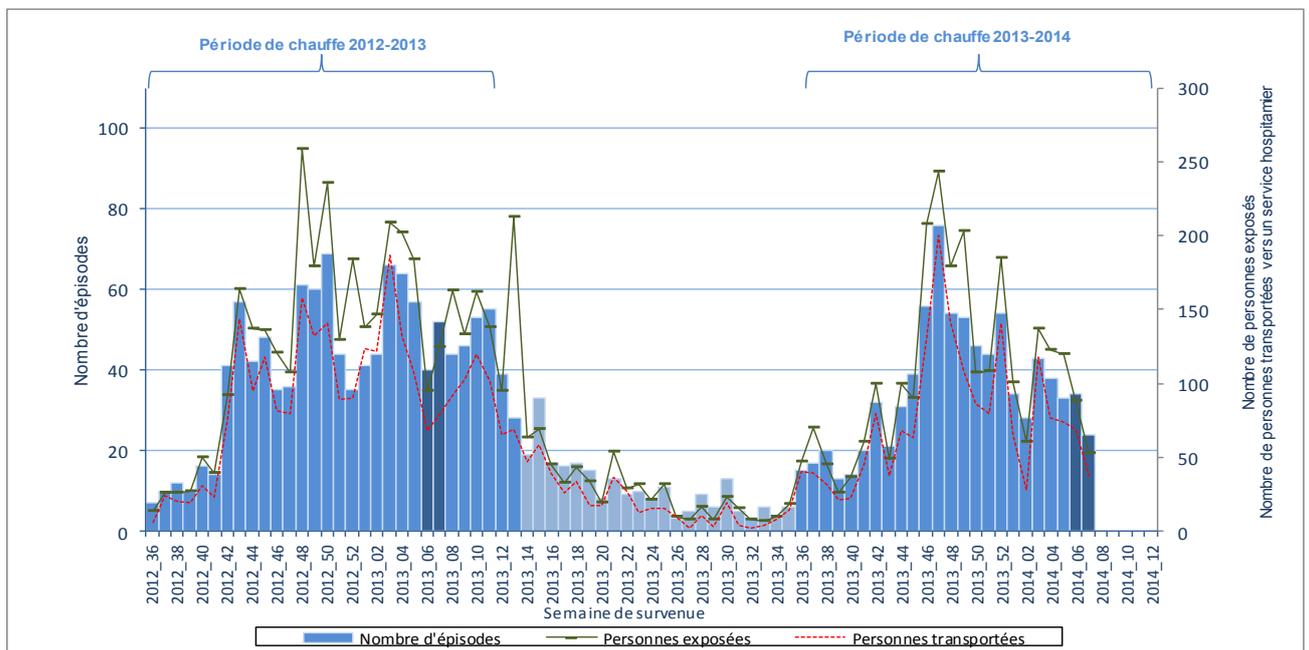


- La diminution du nombre de signalements rapportés depuis le 1^{er} septembre 2013 par rapport à la saison de chauffe précédente est probablement en lien avec les températures observées.
- Une personne est décédée lors d'une intoxication accidentelle domestique provoquée par une chaudière ; au cours de cet épisode, 7 autres personnes ont été intoxiquées.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 839 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés, impliquant 2 538 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 1 802 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 396 dirigées vers un service de médecine hyperbare. A la même période de la précédente saison de chauffe, les signalements s'élevaient à 960 épisodes, impliquant 3 018 personnes exposées dont 2 142 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 449 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- Les 58 signalements ont concerné 141 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 106 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Au cours des mêmes semaines de la saison de chauffe précédente, 92 signalements avaient été recensés.

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un brasero/barbecue

- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (70 versus 50). Au total, 5 personnes sont décédées, 234 personnes étaient impliquées dont 182 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.
- Les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un brasero/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (53 versus 44). Ils ont impliqué 219 personnes dont 160 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé.

Les intoxications au sein d'établissement recevant le public (ERP)

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 24 épisodes d'intoxication au CO sont survenus dans un ERP dont deux au cours des deux dernières semaines. Parmi ces derniers, l'un est survenu dans un gîte d'étape en lien avec le dysfonctionnement d'un fourneau à gaz exposant 2 personnes ; l'autre est survenu suite à l'utilisation d'une sableuse thermique dans une église exposant 7 personnes.

Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 24 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés au système de surveillance. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, 31 décès par intoxication accidentelle au CO avaient été déclarés au système de surveillance.

Au cours de ces deux dernières semaines, 1 décès par intoxication accidentelle a été déclaré.

Depuis le 1^{er} septembre 2013,

L'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais sont les régions les plus touchées par l'intoxication au CO avec respectivement 116 et 103 signalements. Les régions la Provence-Alpes-Côte d'azur et Rhône Alpes ont déclaré respectivement 79 et 71 signalements.

Les signalements d'intoxication au CO en Ile-de-France et en Nord-Pas-de-Calais sont nettement inférieurs à ceux observés à la même période de la saison de chauffe précédente avec respectivement 165 signalements en Ile-de-France et 146 en Nord-Pas-de-Calais.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 48% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 8 signalement sur 10.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'Inpes propose une affiche présentant trois gestes de prévention pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_CO.pdf



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice général de
l'InVS